

Pour toute acquisition de matériels roulants, vous devez être en conformité aux normes de circulation routière.

NOS REMORQUES SONT HOMOLOGUEES ROUTE

Les groupes 2 GARENI industrie peuvent être assemblés sur des remorques agraires. Ils sont alors considérés comme des Matériels et Instruments Agricoles Remorqués (MIAR) et doivent être conformes aux prescriptions exigées par le Code de la Route pour circuler librement.

Les matériels 2 GARENI industrie sont homologués pour la route. Ils sont également conformes à la réglementation européenne et bénéficient de la norme CE



TYPE	Référence
HOMOLOGATION MIAR 500 L 4 ou 6 Cylindres	2G001586
HOMOLOGATION MIAR 750 L 4 Cylindres	2G001587
HOMOLOGATION MIAR 750 L 6 Cylindres	2G001588
HOMOLOGATION MIAR 900 L 6 Cylindres	2G001589

QUE DIT LA LOI ?

Depuis le 1er Janvier 2013, les véhicules et appareils remorqués neufs devront être immatriculés. Ce qui signifie que les constructeurs doivent faire réceptionner ces matériels par les DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) Françaises.



GMP / Remorque agraire 25 Kmh "MIAR"

GARANTIE : 12 mois selon nos conditions générales des ventes et conditions normales d'utilisation (validation des garanties en nos usines), sur les pièces détachées uniquement reconnues défectueuses par nos soins. Nous vous proposons une garantie extensible jusqu'à 60 mois. **Validité du tarif** : 15/10/2020. (Sauf évènements majeurs) Les prix s'entendent net hors taxes, à l'unité, départ usine, hors erreurs et manquants et révisables à tout moment sans préavis. Les photos, dimensions et poids sont non contractuels. La société 2 Gareni Industrie se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis aussi bien la conception que la création des produits.

2 Gareni industrie - Rue des Ecoles - 47600 Calignac (Agen) - France - ☎ +33 (0)5 53 65 80 40 - contact@2gareni-industrie.com - www.2gareni-industrie.com